

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-08 du 24 mars 2011 portant nomination au groupe de travail
« Antiagrégants plaquettaires », à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1130257S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002, modifiée, portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2011-07 du 24 mars 2011 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail « Antiagrégants plaquettaires »,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail « Antiagrégants plaquettaires » les personnalités dont les noms suivent :

M. ARNOULD (Marc-Antoine).
M. ARTIGOU (Jean-Yves).
M. CHANU (Bernard).
M. CHOLLEY (Bernard).
M. DOUCET (Jean).
M. DRICI (Milou-Daniel).
M. LIARD (François).
M. MONSUEZ (Jean-Jacques).
M. ROUDAUT (Raymond).
M. SIBON (Igor).
M. VALENSI (Paul).

Article 2

M. ARTIGOU (Jean-Yves) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 24 mars 2011.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI